

BANK OF INDIA

Société de droit étranger au capital de 19 802 712 euros
 Adresse de la succursale en France : 4, rue Halévy - 75009 PARIS
 305 362 683 R.C.S. PARIS

Exercice social du 01/01/2019 au 31/12/2019

BILAN AU 31 DECEMBRE 2019 (en euros)

ACTIF	Notes	31/12/2019	31/12/2018
Caisse, banques centrales, C.C.P.	27	10 021 019	8 230 957
Effets publics et valeurs assimilées	4	6 974 884	-
Créances sur les établissements de crédit :	2		
- A vue		19 976 130	4 162 513
- A terme		65 227 984	80 988 007
Créa. s/la cltèle : aut. concours à la clientèle	3	15 507 921	9 792 344
Participation et activité de portefeuille		23 000	23 000
Immobilisations incorporelles	5	29 877	13 628
Immobilisations corporelles	6	27 407	37 000
Autres actifs	7	78 281	82 796
Comptes de régularisation	8	17 924	55 541
TOTAL ACTIF		117 884 427	103 385 786

PASSIF	Notes	31/12/2019	31/12/2018
Dettes envers les établissements de crédit :	9		
- A vue		2 981 779	4 153 462
- A terme		60 713 612	39 712 761
Autres dettes :			
- A vue		12 335 450	17 348 096
- A terme		3 962 184	4 153 863
- Autres sommes dues		49 231	49 003
Autres passifs	11	111 321	84 637
Comptes de régularisation	12	136 056	106 947
Provisions	13	130 000	105 000
Fonds pour risques bancaires généraux	16	249 663	249 663
Dettes subordonnées	14	2 863 933	2 809 920
Capital	15	19 802 712	19 802 712
Report à nouveau	15	14 809 722	14 682 240
Résultat de l'exercice	15	- 261 237	127 481
TOTAL PASSIF		117 884 427	103 385 786

HORS-BILAN	Notes	31/12/2019	31/12/2018
Engag. donnés : engagements de garantie :			
engagements d'ordre de la clientèle	19	0	20 000
Engag. reçus : engagements de financement :			
engagements reçus de la clientèle		14 616 339	8 471 616

COMPTE DE RESULTAT (en euros)	Notes	31/12/2019	31/12/2018
Intérêts et produits assimilés	21	1 455 400	2 475 775
Intérêts et charges assimilés	21	- 899 110	- 2 016 041
Commissions (produits)	22	818 662	900 997
Commissions (charges)	22	- 150 575	- 143 478
Gains ou pertes s/op. des portefeuilles de négoc.	23	102 277	195 183
Gains ou pertes s/op. des portef. de plac et ass.	23	- 121 188	-
PRODUIT NET BANCAIRE		1 205 466	1 412 437
Charges générales d'exploitation	24	- 1 415 942	- 1 596 828
Dot. aux amort. et aux prov. s/immob. inc. et corp.		- 25 761	- 23 017
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		- 236 237	- 207 409
Coût du risque	26	- 25 000	477 000
RESUL. D'EXPL. ET RESUL. COUR. AV. IMPOT ...		- 261 237	269 591
Résultat exceptionnel		-	- 66 624
Impôt sur les bénéfices		0	- 75 486
RESULTAT NET		- 261 237	127 481

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS.**NOTE 1 - PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION.**

1. Généralités. BANK OF INDIA, succursale de Paris est un établissement de crédit appartenant au groupe - BANK OF INDIA - société de Droit Indien. BANK OF INDIA réalise des opérations de banque et est soumise aux dispositions de l'Ordonnance n° 2015-558 du 22/05/2015 et de l'article L. 519-1 modifié du Code monétaire et financier. **2. Centralisation du traitement informatique.** Le siège de BANK OF INDIA a centralisé le traitement informatique de la tenue des comptes pour toutes les agences étrangères, au Data Center à Mumbai en 2013. Notre succursale a obtenu le consentement de tous les clients pour ce transfert de données. L'accord des titulaires est requis pour chaque nouvelle ouverture de compte. Les clients n'ayant pas donné expressément leur consentement, n'ont pas été transférés au Data Centre à Mumbai (9 114,35 euros au 31/12/2019). Leur compte a été groupé dans un poste global dans nos livres. Conformément à l'article L. 312-19 du CMF relatif aux comptes inactifs, la BANK OF INDIA, a comptabilisée en 2019, 270 comptes dans ses livres pour un montant global de 786 123,68 euros. **3. Principes comptables. 3.1. Référentiel comptable.** Les comptes annuels arrêtés au 31/12/2019 sont établis selon les règles applicables en France et résultant de : **Principes généraux.** Au terme de l'article L. 123 du Code de commerce, les comptes annuels ont été établis suivant les principes comptables résultant de la réglementation en vigueur et plus particulièrement ceux de continuité de l'exploitation, de permanence des méthodes, de prudence, d'indépendance des exercices, en vue d'assurer régularité et sincérité et donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entreprise. **Principes spécifiques.** Les comptes annuels de la banque ont été établis conformément aux dispositions du règlement ANC 2014-07 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire. Ils sont présentés conformément aux dispositions du chapitre 2 du présent règlement. **3.2. Changement de méthodes comptables intervenu durant l'exercice 2019.** Il n'y a pas eu de changement de méthode sur l'exercice 2019. **3.3. Opérations avec les établissements de crédit et la clientèle.** Les méthodes utilisées pour la surveillance, l'évaluation et le contrôle des risques et les méthodes de comptabilité utilisées, sont conformes à celles formulées par le siège social pour toutes ses succursales à l'étranger ainsi qu'à celles prévues par l'arrêté du 03/11/2014 relatif au contrôle interne des établissements de crédit. **3.3.1. Créances sur établissement de crédit et sur la**

clientèle. Les créances sur les établissements de crédit recouvrent l'ensemble des créances détenues au titre d'opérations bancaires sur les établissements de crédit à l'exception de celles matérialisées par un titre. Les créances avec la clientèle sont ventilées en créances commerciales, comptes ordinaires débiteurs et autres concours à la clientèle. Les créances et les crédits sur la clientèle sont comptabilisés selon les modalités édictées par le règlement ANC n° 2014-07 modifié relatif au traitement comptable des risques de crédits dans les entreprises relevant du Comité de la réglementation bancaire et financière. **3.3.2. Créances douteuses.** Le règlement ANC n° 2014-07 relatif au traitement comptable du risque de crédit est applicable. Ce texte prévoit notamment la création de la catégorie des encours douteux compromis et la comptabilisation d'une décote pour les crédits restructurés à des conditions hors marché précédemment douteux et reclassés parmi les créances saines. L'identification en encours douteux est effectuée conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2014-07 modifié notamment en cas de créances impayées depuis plus de trois mois, six mois en matière immobilière ou de plus de neuf mois pour les collectivités locales. Conformément à l'article 2221-8 du règlement ANC n° 2014-07 modifié, un encours douteux compromis est un encours douteux dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lequel un passage en perte à terme est envisagé. Il doit faire l'objet d'une dépréciation d'un montant approprié. **3.3.3. Dettes envers les établissements de crédit et envers la clientèle.** Les dettes envers les établissements de crédit recouvrent l'ensemble des dettes détenues au titre d'opérations bancaires envers les établissements de crédit à l'exception de celles matérialisées par un titre. Les dettes envers la clientèle sont ventilées en dépôts à vue et dépôts à terme. Les dettes envers la clientèle sont comptabilisées selon les modalités édictées par le règlement ANC n° 2014-07 modifié relatif au traitement comptable des risques de crédits dans les entreprises relevant du Comité de la réglementation bancaire et financière. **3.4. Opérations sur titres.** Les portefeuilles de titres de placement, d'investissement, parts et participations dans les entreprises liées suivent les règles de comptabilisation du règlement ANC n° 2014-07 modifié. **3.4.1. Opérations sur titres de placement et d'investissement.** Depuis avril 2019, BOIP a commencé à investir dans le US TREASURY BONDS ([Bon du Tr](https://fr.wikipedia.org/wiki/Bon_du_Tr%C3%A9sor) du Trésor américains) et au 31/12/2019, l'encours s'établit à 7 096 071,07 euros dans ses livres. Ces titres ont été classés dans le portefeuille de négociation et suivent les règles comptables relatives à ces opérations. **3.4.2. Parts et participations dans les entreprises liées.** La succursale BANK OF INDIA à Paris ne détient aucune parts et participations dans des entreprises liées au 31/12/2019. **3.5. Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées.** Ces postes regroupent notamment les emprunts obligataires et les titres de créances négociables émis. Les dettes subordonnées relèvent d'un prêt à durée indéterminée de 2 millions de dollars américains (USD) consenti par le siège en 1990 en vue de constituer les provisions pour risques pays. Ces dettes subordonnées ne sont pas reprises dans les fonds propres au titre du calcul du ratio de solvabilité. **3.6. Intérêts et assimilés, commissions.** Les intérêts et les commissions assimilables par nature à des intérêts sont enregistrés en compte de résultat prorata temporis. Les autres commissions non assimilées à des intérêts sont enregistrées selon la nature de la prestation. BOI offre divers services et prestations financières notamment dans les activités de financement commercial, de prêts personnels ou professionnels, de banque de détail et de correspondant bancaire. Les commissions et frais de dossiers perçus selon la nature des opérations et en fonction des tarifs en vigueur, sont comptabilisés dans les différents comptes du compte de résultat. Les produits liés à des commissions sont essentiellement constitués : des frais bancaires perçus pour les virements effectués en euro pour les comptes d'autres agences de la BOI en Inde ; des commissions pour les transferts des fonds en Inde par les clients occasionnels ; des commissions pour le remboursement par l'intermédiaire de la succursale de Paris, des lettres de crédit ouvert auprès des agences de la BOI en Inde ; des frais de gestion de dossier de prêts ; d'autres prestations clients (frais chèque de banque, encaissement chèque). Les charges liées à des commissions sont composées des frais bancaires relatifs aux comptes Nostro de la BOI Paris avec la SOCIETE GENERALE, la DEUTSCHE BANK et la BANQUE DE FRANCE. Les frais bancaires sont de diverses natures : frais de tenue de compte ; frais de relevé bancaire ; abonnement ; frais bancaire sur virement ; frais bancaire sur opérations d'intermédiation classiques (participant indirect). **3.7. Charges générales d'exploitation - frais de personnel.** Les frais de personnel comprennent non seulement les salaires et traitements mais aussi les avantages au personnel tels que les charges de retraite. **3.8. Provisions.** Les provisions comptables pour risques et charges sont généralement comptabilisées à chaque clôture trimestrielle. **3.8.1. Provisions pour charges.** Les provisions pour charges sont constituées des éléments suivants : impôt sur société et impôts locaux ; frais généraux ; frais légaux et les honoraires des Commissaires aux comptes. **3.8.2. Provisions pour risques.** La succursale de BANK OF INDIA à Paris suit la politique Groupe en matière de provisionnement. Les actifs en question étant principalement en USD, le montant provisionné fait l'objet d'un ajustement à chaque clôture trimestrielle en fonction du cours de change. **3.9. Coût du risque.** La succursale de Paris suit la politique du siège pour le provisionnement des « Standard Assets ». Le montant total des encours de crédit (à l'exception des encours de crédit des PME) est provisionné à un taux de 0,40 % et ce montant de provision est comptabilisé au passif du bilan comme provisions. En 2019, BOIP a mis en place une provision spécifique pour les crédits octroyés aux PME au taux de 0,25 % afin de se conformer aux directives de la banque centrale indienne (acte MSME du 2006) et la politique du siège. **3.10. Impôt sur les bénéfices.** La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés exigible dû au titre de l'exercice au taux courant **3.11. Operations en devises.** Les résultats sur opérations de change sont déterminés conformément au règlement ANC 2014-07 modifié. Les opérations libellées en devises sont enregistrées dans les comptes ouverts en devises et convertis en contre-valeur euro au cours de clôture correspondant à la date d'arrêté. Les gains ou pertes issus de cette réévaluation sont inscrits au compte de résultat dans le poste gain et pertes sur portefeuille de négociations. **4. Immobilisations.** Le règlement ANC 2014-03 modifié est applicable aux comptes individuels pour les immobilisations corporelles et incorporelles sur la définition et l'évaluation des actifs. Les immobilisations sont inscrites au coût historique sous déduction des amortissements cumulés. Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire sur les durées de vie estimées suivantes : P.C. : 3 ans, Logiciels : 3 ans, Matériel informatique hors P.C. : 5 ans, Agencements et installations : 5-10 ans. **5. Faits marquants de l'exercice. Portefeuille de crédit.** Suite à la décision de la Banque Centrale Indienne (RBI) de mettre fin à l'émission de lettres d'engagement et de lettres de confort pour des crédits commerciaux relatifs à des importations en Inde, BOIP s'est efforcée de renforcer son portefeuille de prêts d'une part, par une participation plus intense dans les prêts syndiqués sur le marché secondaire et par une augmentation des crédits fournisseurs (*suppliers credit*) et d'autre part, en augmentant le nombre des prêts à moyen terme (personnes physiques et personnes morales) sécurisés par un nantissement des dépôts détenus par ces clients en

Ainsi, en 2019, BOIP a mis en place des nouveaux financements (prêts *in fine*) au profit des clients contre des sûretés constituées sous forme de dépôts à terme (à due concurrence du montant de financement), dont 4 prêts pour un montant global de 15 M en faveur d'une entreprise (REDOUN INTERNATIONAL) et 3 prêts aux particuliers pour un montant global de 1 174 998 euros. La succursale a mis en place un nouveau prêt syndiqué en 2019 pour un montant de 10M \$ (SYNDICALE BANK) et a assuré une augmentation soutenue de suppliers credit (5 Meuros non échus au 31/12/2019). Investissement dans les Bons souverains. Depuis février 2019, BOIP s'est lancée dans l'activité d'investissement en Bons de Trésor américains afin de diversifier son portefeuille de crédit. Au cours de l'exercice 2019, BOIP a investi pour un montant global de 107 M\$ correspondant à une cinquantaine de transactions dans l'année pour un investissement moyen de 2 M\$ par transaction générant un profit net de 208 Keuros. Une provision a été constituée au 31/12/2019 pour 121 Keuros au titre de la dépréciation des bons de trésor due à une forte volatilité au mois de décembre 2019. 6. Evénements post-clôture. Compte tenu de la crise sanitaire liée au virus Covid 19, les comptes 2020 pourraient se trouver affectés sans que l'on puisse, eu égard au caractère récent de cette situation, en apprécier à l'heure actuelle l'impact éventuel. Dans le contexte évolutif de crise sanitaire, ces risques sont difficilement chiffrables à la date d'arrêt des comptes et il est difficile d'avoir une visibilité sur les impacts à moyen et long terme. Toutefois, notre analyse ne laisse pas présager de remise en cause de la continuité d'exploitation de la Société pendant les douze prochains mois. S'agissant d'événements n'ayant aucun lien direct prépondérant avec une situation existant à la clôture de l'exercice, les comptes 2019 n'ont pas été ajustés en fonction de ces événements postérieurs à la clôture de l'exercice.

NOTE 2 - CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	Exercice 2019		Exercice 2018	
	A vue	A terme	A vue	A terme
Comptes ordinaires débiteurs...	19 976 130	-	4 162 513	-
Comptes et prêts.....	-	65 012 944	-	80 827 542
SOUS-TOTAL	19 976 130	65 012 944	4 162 513	80 827 542
Créances rattachées.....	-	215 040	-	160 466
TOTAL	19 976 130	65 227 984	4 162 513	80 988 007

Ventilation des actifs selon leur durée résiduelle. Comptes à vue, A moins de 3 mois et total : 19 976 130, Dont comptes à vue (nostro) avec les agences de BANK OF INDIA, A moins de 3 mois et total : 1 269 689, Comptes et prêts, A moins de 3 mois : 46 382 195, De 3 mois à 1 an : 1 569 446, De 1 an à 5 ans : 17 061 303, Total : 65 012 944, Dont créances avec les agences de BANK OF INDIA, A moins de 3 mois et total : 42 394 443.

NOTE 3 - CREANCES SUR LA CLIENTELE. Sain et Net. Créances commerciales, Créances commerciales, Exercice 2019 : 14 164 504, Exercice 2018 : 1 362 895, Créances rattachées, Exercice 2019 : 58 129, Sous-total, Exercice 2019 : 14 422 633, Exercice 2019 : 1 362 895, Autres concours à la clientèle, Autres crédits, Exercice 2019 : 1 285 032, Exercice 2018 : 8 313 047, Créances rattachées, Exercice 2019 : 256, Exercice 2018 : 116 402, Sous-total, Exercice 2019 : 1 285 288, Exercice 2018 : 8 429 448, Total, Exercice 2019 : 15 507 921, Exercice 2018 : 9 792 344.

Ventilation de certains actifs selon leur durée résiduelle. Créances commerciales, De 3 mois à 1 an : 13 441 339, De 1 an à 5 ans : 723 166, Total : 14 164 504, Autres concours à la clientèle, Autres crédits, De 3 mois à 1 an : 1 080 060, De 1 an à 5 ans : 204 973, Total : 1 285 032, Total, De 3 mois à 1 an : 14 521 398, De 1 an à 5 ans : 928 138, Total : 15 449 537.

NOTE 4 - EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILEES. 2019. Opérations sur titres de placement et d'investissement (Bons de Trésor américains) et Total : 6 974 884.

Bons de Trésor américains	Date d'acquisition	Date de cession	USD	Equivalent EUR	Aut. var. durant l'exer.		Ajustement + USD	31/12/2019 Equivalent EUR
					Devises \$	Equivalent EUR		
330180121000062 BD801200000076.....	17/12/2019	03/01/2020	1 966 061	1 750 099	- 3 235	- 2 880	1 962 826	1 747 219
330180121000051 BD801200000076.....	04/11/2019	27/01/2020	1 992 064	1 773 245	- 33 035	- 29 406	1 959 029	1 743 839
330180121000043 BD801200000076.....	11/10/2019	25/01/2020	2 000 492	1 780 748	- 43 583	- 38 796	1 956 909	1 741 952
330180121000042 BD801200000076.....	10/10/2019	29/01/2020	2 013 110	1 791 979	- 56 289	- 50 106	1 956 821	1 741 873
TOTAL			7 971 726	7 096 071	- 136 142	- 121 187	7 835 584	6 974 884

NOTE 5 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES. Valeurs brutes, Logiciels, Au 31/12/2018 : 542 871, Acquisitions/Dotations : 30 600, Au 31/12/2019 : 573 471, Amortissements/dépréciations, Logiciels, Au 31/12/2018 : 529 243, Acquisitions/ Dotations : 14 350, Au 31/12/2019 : 543 593, Valeurs nettes comptables, Au 31/12/2018 : 13 628, Au 31/12/2019 : 29 878.

NOTE 6 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Au 31/12/2018	Acquis./ Dotations	Au 31/12/2019
Valeurs brutes :			
- Agencements et installations.....	257 514	1 817	259 331
- Matériel informatique.....	171 950	-	171 950
TOTAL	429 464	1 817	431 281
Amortissements/Dépréciations :			
- Agencements et installations.....	222 326,84	9 597,71	231 924,55
- Matériel informatique.....	170 137,38	1 812,66	171 950,04
TOTAL	392 464	11 410	403 875
VALEURS NETTES.....	37 000	-	27 406

NOTE 7 - AUTRES ACTIFS. Débiteurs divers, Au 31/12/2019 : 10 000, Au 31/12/2018 : 14 514, Dépôts et cautionnements, Au 31/12/2019 et au 31/12/2018 : 68 281, Total, Au 31/12/2019 : 78 281, Au 31/12/2018 : 82 796.

NOTE 8 - COMPTES DE REGULARISATION. Charges constatées d'avance, Au 31/12/2019 : 13 424, Au 31/12/2018 : 53 771, Divers, Au 31/12/2019 : 4 500, Au 31/12/2018 : 1 771, Total, Au 31/12/2019 : 17 924, Au 31/12/2018 : 55 541.

NOTE 9 - DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	Exercice 2019		Exercice 2018	
	A vue	A terme	A vue	A terme
Comptes ordinaires créditeurs..	2 981 779	-	4 153 462	-
Comptes et emprunts.....	-	60 705 182	-	39 483 843
SOUS-TOTAL	2 981 779	60 705 182	4 153 462	39 483 843
Dettes rattachées.....	-	8 430	-	228 918
TOTAL	2 981 779	60 713 612	4 153 462	39 712 761

Ventilation des passifs selon leur durée résiduelle. A moins de 3 mois et total. Comptes à vue : 2 981 779, Dettes envers les établissements de crédit : 60 705 182.

NOTE 10 - CPTEs CREDITEURS DE LA CLIENTELE	Exercice 2019		Exercice 2018	
	A vue	A terme	A vue	A terme
Autres dettes :				
- Cptes ordinaires créditeurs	11 549 326	-	17 113 423	-
- Comptes créditeurs à terme ...	-	3 939 752	-	4 135 764
- Autres sommes dues.....	49 231	-	44 503	-
- Comptes inactifs (dormants)....	786 124	-	239 173	-
- Dettes rattachées.....	-	22 432	-	18 099
TOTAL	12 384 681	3 962 184	17 397 099	4 153 863

Ventilation de certains passifs selon leur durée résiduelle. Comptes à vue, A moins de 3 mois et total : 11 549 326, Comptes créditeurs à terme de la clientèle, A moins de 3 mois : 785 879, De 3 mois à 1 an : 2 632 617, De 1 an à 5 ans : 521 256, Total : 3 939 752, Autres sommes dues, A moins de 3 mois et total : 49 231, Comptes inactifs (dormants), A moins de 3 mois et total : 786 124.

NOTE 11 - AUTRES PASSIFS. Crédeurs divers et Total, 31/12/2019 : 111 321, 31/12/2018 : 84 637, Dont, Personnel prov. congés payés, 31/12/2019 : 24 163, 31/12/2018 : 32 727.

NOTE 12 - COMPTES DE REGULARISATION. Comptes d'encaissement, 31/12/2019 : 84 311, 31/12/2018 : 61 692, Autres comptes de régularisation, Charges à payer, 31/12/2019 : 51 745, 31/12/2018 : 45 255, Total, 31/12/2019 : 136 056, 31/12/2018 : 106 947.

NOTE 13 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES. Provisions (passif) en EUR. Provision Standard Assets et Total, Au 31/12/2018 : 105 000, Dotations durant l'exercice : 39 000, Reprises durant l'exercice : - 14 000, Au 31/12/2019 : 130 000.

NOTE 14 - DETTES SUBORDONNEES	31/12/2018		Ajustement +/- s/cours de change	31/12/2019
	USD	EUR		
Dettes subordonnées à durée indéterminée : Emprunts subordonnés à durée indéterminée :				
000299.....	2 000 000	1 746 725	33 585	1 780 310
002295.....	-	750	0	750
002295.....	216 500	189 083	3 636	192 719
003293.....	1 000 000	873 362	16 792	890 155
TOTAL EN KEURO	3 216 500	2 809 920	54 013	2 863 933

(*) Corrections sur la variation du cours de change de la devise : Au 31/12/2018 : 1 euro = 1,14500 USD. Au 31/12/2019 : 1 euro = 1,12340 USD.

NOTE 15 - FONDS PROPRES HORS F.R.B.G.	Fin 2018	Accroisst	Dim.	Fin 2019
Capital.....	19 802 712	-	-	19 802 712
Report à nouveau bénéficiaire ..	14 682 240	127 482	-	14 809 722
Résultat de l'exercice.....	127 482	- 261 237	- 127 482	- 261 237

NOTE 16 - PROVISIONS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX. Fin 2018 et fin 2019. F.R.B.G. constitués en EUR et Total : 249 663.

NOTE 17 - ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT. Néant.

NOTE 18 - ENGAGEMENTS DE GARANTIE. Néant.

NOTE 19 - ENGAGEMENTS DE GARANTIE. Engagement d'ordre de la clientèle, Engagement en EUR, ATLANTA TRAVELS et Total, 31/12/2018 : 20 000.

NOTE 20 - ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT. Engagement reçu de la clientèle, 31/12/2018, Total USD : 9 700 000,00, 31/12/2019, Total USD : 15 100 000, 31/12/2019, Total EUR : 1 175 000, 2019 EUR, Addition : 14 616 339, Remboursement : 8 471 615,72, 31/12/2019, Equivalent EUR : 14 616 339. Corrections sur la variation du cours de change de la devise : Au 31/12/2018 : 1 euro = 1,145 USD. Au 31/12/2019 : 1 euro = 1,1234 USD.

NOTE 21	Exercice 2019		Exercice 2018	
	Ets de crédit	Clientèle	Ets de crédit	Clientèle
Intérêts et produits assimilés :				
- Int. sur cptes ord. débiteurs	-	40	-	36
- Intérêts s/comptes et prêts	1 001 534	-	1 985 439	-
- Int. s/créances commerciales et crédits à la clientèle.....	-	453 826	-	490 300
TOTAL	1 001 534	453 866	1 985 439	490 336
Intérêts et charges assimilées :				
- Int. s/comptes ord. créditeurs..	62 008	-	154 565	0
- Int. sur comptes et emprunts...	824 873	12 229	1 847 012	14 464
TOTAL	886 881	12 229	2 001 577	14 464

NOTE 22 - Commission (produits). Commissions perçues sur les opérations interbancaires, Exercice 2019 : 733 335, Exercice 2018 : 800 906, Commissions perçues sur les opérations avec la clientèle, Exercice 2019 : 85 326, Exercice 2018 : 100 091, Total, Exercice 2019 : 818 662, Exercice 2018 : 900 997. **Commissions (charges).** Commissions versées sur les opérations interbancaires et Total, Exercice 2019 : 150 575, Exercice 2018 : 143 478.

NOTE 23 - GAINS SUR OPERATIONS FINANCIERES. Produits sur opérations sur titres de négociation, placement et d'investissement : reprise/dotations sur dépréciations des titres de placement (Net), Exercice 2019 : - 121 188, Produits sur opérations de change et d'arbitrage, Exercice 2019 : 102 277, Exercice 2018 : 195 183, Total, Exercice 2019 : - 18 911, Exercice 2018 : 195 183.

NOTE 24 - CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION. Frais de personnel, Exercice 2019 : 781 522, Exercice 2018 : 913 108, dont, Salaires et traitements, Exercice 2019 : 478 254, Exercice 2018 : 597 378, Charges de retraite, Exercice 2019 : 94 931, Exercice 2018 : 77 956, Charges sociales, Exercice 2019 :

149 360, Exercice 2018 : 174 628, Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations, Exercice 2019 : 58 977, Exercice 2018 : 63 146, Impôts et taxes, Exercice 2019 : 18 802, Exercice 2018 : 1 617, Services extérieurs, Exercice 2019 : 615 618, Exercice 2018 : 682 102, dont, Locations, Exercice 2019 : 219 839, Exercice 2018 : 221 203, Transports et déplacements, Exercice 2019 : 8 247, Exercice 2018 : 3 493, Autres services extérieurs, Exercice 2019 : 387 532, Exercice 2018 : 457 406, Total, Exercice 2019 : 2 031 560, Exercice 2018 : 1 596 828.

NOTE 25 - EFFECTIF MOYEN, AUTRES INFORMATIONS. Techniciens de Banques, 31/12/2019 : 4, 31/12/2018 : 5, Cadres, 31/12/2019 et 31/12/2018 : 6, Dont cadres expatriés, 31/12/2019 et 31/12/2018 : 4, Total, 31/12/2019 : 10, 31/12/2018 : 11.

NOTE 26 - COUT DU RISQUE. Reprise de provisions sur opérations (produits), Exercice 2019 : 14 000, Exercice 2018 : 477 000, Provision pour Standard Assets/ Loans (charges), Exercice 2019 : - 39 000, Reprise de provisions pour dépréciations (produits), Exercice 2018 : 414 311, Pertes couvertes par les provisions, Exercice 2018 : - 414 311, Total, Exercice 2019 : - 25 000, Exercice 2018 : 477 000.

NOTE 27 - CAISSE, BANQUES CENTRALES, C.C.P. 2019. Pièces et billets de banque : 96 258, Réserves détenues auprès de banque centrale (BANQUE DE FRANCE) : 9 924 762, Total : 10 021 019.

EXTRAIT DU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS. Opinion. En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Direction, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société BANK OF INDIA, Succursale de Paris, relatifs à l'exercice clos le 31/12/2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par la direction sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice. **Fondement de l'opinion. Référentiel d'audit.** Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit

des comptes annuels » du présent rapport. **Indépendance.** Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables sur la période du 01/01/2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes. **Justification des appréciations.** En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne la constitution de dépréciations et de provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à l'activité de votre société. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément. **Vérifications spécifiques.** S'agissant d'une succursale d'un établissement situé à l'étranger, les vérifications spécifiques et informations spécifiques ne trouvent pas à s'appliquer. **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels.** Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité. Les comptes annuels ont été arrêtés par la Direction. Paris - La Défense, le 1^{er} juillet 2020, KPMG S.A. : Ulrich SARFATI, Associé.

Le rapport de gestion est tenu à la disposition du public à l'adresse de la succursale : 4, rue Halévy - 75009 PARIS.